



N° 2025 0004 /MEFP/SG/DGI/DSF

Ouagadougou, le 22 AVR 2025

## DEPOTS DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 2024

### Communiqué de la Directrice générale des impôts

La Directrice générale des impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des contribuables soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) et à l'Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux et Agricoles (IBICA) que, conformément aux dispositions du Code général des impôts et au calendrier fiscal, la date limite de **dépôt des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024** est fixée au **30 avril 2025**.

À cet effet, la Directrice générale des impôts invite tous les contribuables concernés à prendre toutes dispositions pour déposer leurs états financiers et payer les impôts y afférents avant cette date, afin d'éviter l'application des pénalités de retard et les désagréments liés aux dépôts de dernière minute.

Dans l'optique de faciliter l'accomplissement de ces obligations fiscales, les contribuables sont invités à **privilégier les téléprocédures, plus rapides et plus sécurisées**. Ils sont également informés que les guichets resteront exceptionnellement ouverts **le samedi 26 avril 2025, de 08h à 15h, dans tous les services de la ville de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso**.

La Directrice générale remercie l'ensemble des contribuables pour leur engagement citoyen et les rassure que toutes ses équipes restent pleinement mobilisées pour les assister et les accompagner dans leurs démarches et téléprocédures via la plateforme eSINTAX. Pour tout besoin d'assistance en ligne, veuillez contacter les gestionnaires de portefeuille de vos services de rattachement.

**« Pour un Burkina Faso résilient et souverain, je déclare et je paie mes impôts »**



**Eliane T. DJIGUEMDE**  
Chevalier de l'ordre de l'Etalon